

Rapport d'inspection de l'établissement de garderie éducative

Type d'inspection :
Inspection de surveillance

En vertu de l'article 21 de la *Loi sur les services à la petite enfance*, les exploitants d'établissements agréés de garderie éducative agréés doivent afficher leur rapport d'inspection dans un endroit bien en vue dans l'établissement.

Nom de l'exploitant Carrefour des amis inc.	Numéro de permis 2019642	Date d'inspection Le 21 avril 2022	
Nom de l'établissement Halte Carrefour des amis		Numéro de téléphone (506) 542-1907	
Adresse 795 rue École Beresford NB E8K 1V4			
Nom de la personne responsable de la délivrance de permis Rachelle Roy Arseneau		Titre du poste Mentor en assurance de la qualité	
Arrêté pour l'accomplissement de mesures correctives	Règlement	Date limite pour être conforme	Date d'attestation de la conformité
24(1) Aux fins d'application du paragraphe 20(1) de la Loi, les dossiers et les documents ci-dessous sont tenus au lieu d'exploitation de l'établissement agréé : e) les fiches des médicaments administrés.	24(1(e))	27 avr. 2022	21 avr. 2022
Commentaires : La lacune est maintenant conforme.			
46(4) L'exploitant d'un établissement agréé établit une fiche sur laquelle est consignée chronologiquement l'administration de tout médicament à l'enfant.	46(4)	27 avr. 2022	21 avr. 2022
Commentaires : La lacune est maintenant conforme.			
Commentaires généraux			
-L'administration d'un traitement médical continue est maintenant ajoutée dans le dossier des enfants concernés. -Aucun ratio ne fut prit la preuve du document fut envoyée par courriel.			

original signé par
Rachelle Roy Arseneau

Signature de la personne responsable de la délivrance de permis

Le 21 avril 2022

Date

original signé par
Allain Hachey

Signature de l'exploitant ou de la personne désignée

Le 21 avril 2022

Date